



Caisse de Prévoyance Sociale  
Angle des boulevards Colmay et Thélot  
BP : 4220  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Secrétariat de Direction  
Tel. : 05.08.41.15.70  
Fax : 05.08.41.15.90

Madame Jacqueline ANDRE  
Présidente de la CPS

Saint Pierre le, 27 mai 2013

Réf : JA/ASR/2013/22

*Handwritten signature*  
Madame Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller Territorial  
De la Collectivité  
De Saint-Pierre et Miquelon  
BP : 4477 Saint-Pierre

Madame Le Député,

Votre courrier en date du 25 avril dernier concernant les difficultés financières rencontrées par certains malades, lors des évacuations sanitaires, a retenu toute mon attention.

L'objectif des indemnités journalières est de contribuer à la prise en charge financière du séjour du malade évacué et de son accompagnateur.

Afin que votre information soit complète, je précise que la CPS fait partie des rares organismes de sécurité sociale outre-mer qui attribuent des indemnités de séjour à ses assurés, lors des évacuations sanitaires, sans soumettre leur attribution à conditions de ressources. Notre déficit de la branche maladie s'élevait à 22 millions d'euros pour l'année 2012, déficit payé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Notre objectif est de maintenir cet avantage acquis dans la période budgétaire délicate des finances de l'assurance maladie.



Comme vous l'expliquez dans votre courrier, les indemnités journalières versées par la CPS sont complétées par les mutuelles avec des montants qui évoluent en fonction de ces dernières. Au regard des différents chiffres, on constate que la prise en charge est plus adaptée pour un malade et son accompagnateur qui partent pour une longue durée. En effet, la possibilité de louer un appartement, permettant de résoudre les frais liés à la nourriture et à la blanchisserie, est possible pour des séjours qui s'étalent sur plusieurs jours voir plusieurs semaines.

Les difficultés auxquelles vous faites référence dans votre correspondance ont été débattues récemment entre les administrateurs, en particulier lors de la commission de recours et de la commission sociale, commissions qui traitent, dans l'anonymat, les situations difficiles rencontrées par nos assurés.

Il est prévu que la CPS s'engage dans une large réflexion afin de mieux répondre aux besoins des malades évacués. Cette volonté de mieux accompagner les malades dans le cadre des évacuations sanitaires passe, entre autre, par une amélioration de l'organisation de l'accueil sur site, une meilleure anticipation du séjour ainsi que la prise en compte de la fréquence des évacuations et leur durée.

L'objectif de la CPS est de répondre aux besoins de nos assurés et de trouver les réponses les plus adaptées à leurs difficultés, en prenant en compte les situations des plus démunis.

Le service social, par une approche globale des situations personnelles, offre une meilleure réponse individuelle. Si les plafonds de ressources restent le critère essentiel d'attribution, ils peuvent être complétés par d'autres, permettant de mieux apprécier la situation du patient et de sa famille. L'action sociale est un complément des prestations légales et reste le levier le plus adapté pour appréhender et traiter avec équité les difficultés de nos assurés.

Pour ces raisons, je vous remercie par avance de bien vouloir conseiller les assurés évacués, qui vous solliciteront dans le cadre de votre mandat de parlementaire et qui sont confrontés à des situations financières délicates, de contacter notre service social. Ce service restera, quelles que soient les améliorations apportées dans l'accompagnement des malades évacués, la





Caisse de Prévoyance Sociale  
Angle des boulevards Colmay et Thélot  
BP : 4220  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

---

Secrétariat de Direction  
Tel. : 05.08.41.15.70  
Fax : 05.08.41.15.90

réponse la plus adaptée aux situations exceptionnelles qui ne pourront pas être résolues par le biais des prestations légales.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de ce dossier.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à nos assurés, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Député, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de la CPS

Jacqueline ANDRE

Bien cordialement